



Médiathèque municipale Madame de Sévigné :

REGLEMENT des PRETS AUX Assistant(e)s Maternel(le)s Année 2016

Horaires du service

Vous pouvez emprunter sur tous les créneaux horaires d'ouverture de la Médiathèque.

Puis-je bénéficier de ce service ?

- ◆ Chaque assistant(e) maternel(le) en activité, de Vitré ou d'une commune de Vitré Communauté, peut bénéficier d'une **inscription gratuite** pour emprunter des documents à la Médiathèque. Les inscriptions sont valables pour l'année civile, à savoir du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016 inclus.
- ◆ **L'assistant(e) maternel(e)** est le / la responsable de l'adhésion, c'est à dire des documents empruntés pour les enfants dont il / elle a la charge. Il / elle s'engagera individuellement, en son nom propre, à respecter le règlement défini ci-après. Les parents des enfants ne seront pas tenus responsables des documents empruntés sur cette carte.

Comment s'inscrire ?

Pour s'inscrire, les papiers suivants sont indispensables :

- ◆ un **justificatif professionnel** de l'année en cours à choisir parmi les éléments suivants : carte d'adhésion à l'AVAM, contrat, bulletin de salaire,
- ◆ une **pièce d'identité**,
- ◆ un **justificatif de domicile** récent.

L'inscription est à refaire chaque année au mois de janvier.

Que puis-je emprunter ?

- ◆ Les livres de l'espace jeunesse adaptés aux enfants de 0 à 3 ans (albums, comptines, livres de cuisine et bricolage),
- ◆ Les CD de l'espace jeunesse,
- ◆ Les livres d'artistes et livres des sélections du festival Am Stram Gram. Pour les livres d'artistes, il est indispensable d'avoir bénéficié au préalable d'une initiation par l'équipe de la médiathèque. Cette initiation effectuée lors du festival 2013 peut être rééditée sur simple demande pour un groupe constitué d'un minimum de 5 personnes.

Nombres de documents	Durée de prêt
➤ 12 documents en espace jeunesse	➤ 3 semaines soit 21 jours

Pour tout emprunt, la présentation de la carte de la médiathèque est obligatoire.

Quelques principes :

- ◆ Diversifiez vos choix en n'empruntant pas trop de documents sur un même sujet.
- ◆ Aucune prolongation possible.
- ◆ **Respectez les dates de retour** : tout retard suspendra le droit de prêt d'une durée égale à celui du retard.

La médiathèque sur internet :

www.bm.mairie-vitre.fr

- ◆ **Votre identifiant** : pro.prenomnom
Ex : pro.paulinebeaumard
- ◆ **Votre mot de passe** (par défaut) : mediatheque

Attention pour l'identifiant comme pour le mot de passe : pas de majuscule, d'accent ou d'espace.

Ce compte professionnel vous permet de visualiser vos prêts en cours ou passés, de réserver des documents, de faire des recherches dans notre catalogue, de faire des suggestions d'achats...

Pour tout renseignement complémentaire, l'équipe se tient à votre disposition. N'hésitez pas à contacter le :

Service éducatif

educatif.mediatheque@mairie-vitre.fr

**Médiathèque municipale
Madame de Sévigné**
1 rue du Bourg aux Moines
35500 Vitré
02 99 75 16 11

Horaires d'ouverture :

Mardi : 15h - 19h
Mercredi : 10h - 13h
14h - 19h
Jeudi : 16h - 18h
Vendredi : 12h - 18h
Samedi : 10h - 13h
14h - 18h